

La politique intégrée des produits

historique et état des lieux

**Sur le chemin
d'une politique intégrée
des produits, pays
nordiques et germaniques
ont un tour d'avance
sur leurs partenaires
européens. En France,
les pouvoirs publics
travaillent à franciser
le concept et à étayer
leur position.**

par Alain Strebelle
Ministère de l'Environnement

La définition la plus récente et la plus complète de la politique intégrée des produits (*Integrated Product Policy*, IPP, en anglais) a été donnée dans un document de travail de la Présidence allemande de l'Union européenne pour la réunion informelle des ministres de l'Environnement des Etats membres à Weimar, en mai 1999 :

« *La politique intégrée des produits est une politique publique qui vise, ou est adaptée à, l'amélioration continue de la performance environnementale des produits et des services, dans un contexte de cycle de vie* ».

La notion de cycle de vie des produits est donc au cœur de ce concept : extraction et transformation des matières premières, production, distribution, utilisation et gestion de la fin de vie.

La politique intégrée des produits est aussi conçue comme une panoplie de mesures et d'outils, à la disposition des pouvoirs publics, dont l'objet et l'objectif sont l'amélioration continue de la performance environnementale des produits et des services, l'intégration de ces mesures dans une politique d'ensemble étant supposée apporter un effet de cohérence et, surtout, de synergie.

Par ailleurs, sachant que toute activité économique prend

place à une étape ou une autre du cycle de vie des produits, l'approche « produit » a un caractère intégrateur. A ce titre,

La notion de cycle de vie des produits est donc au cœur du concept de politique intégrée des produits : extraction et transformation des matières premières, production, distribution, utilisation et gestion de la fin de vie.

elle a vocation à fédérer les efforts d'un grand nombre d'acteurs vers le développement durable : les fabricants et leurs fournisseurs, les distributeurs et les consommateurs, les acheteurs publics et privés...

La politique intégrée des produits en Europe

En Europe, le concept de la politique intégrée des produits

est surtout mis en avant par les six Etats du Conseil nordique, les Pays-Bas et les pays de langue germanique (Allemagne, Autriche et Suisse). La Suède a d'ailleurs récemment organisé, en février 2000, une séance de travail de ses experts sur ce thème, à laquelle étaient invités les experts des pays européens.

Dans ces pays, la composante « substances et préparations chimiques » de la politique intégrée des produits est souvent très forte et donne lieu à des programmes de substitution de certaines substances par d'autres, formalisés par des listes négatives.

L'éco-conception des produits y donne lieu aussi à d'importantes actions des pouvoirs publics : programmes de recherche, d'information et de formation, définition d'éco-indicateurs, aides financières aux industriels... Enfin, les écolabels officiels, l'équivalent du NF- Environnement en France, y ont connu un fort développement : dans les pays nordiques, par exemple, le « Cygne Blanc » est attribué à plus d'un millier de produits et en Allemagne « l'Ange Bleu » à plus de quatre mille.

Les Britanniques s'intéressent également à la politique inté-

grée des produits, après l'échec de l'écolabel européen en Grande-Bretagne, aucun produit n'ayant été « écolabellisé » dans ce pays. Les Britanniques ont conclu de cet échec que seul un faisceau de mesures était susceptible d'entraîner les industriels à intégrer l'éco-conception et la protection de l'environnement dans leur politique.

La plupart des autres pays, dont la France, développent des actions qui rentrent dans le cadre de la politique intégrée des produits, mais n'ont pas encore identifié ou mis en avant cette politique en tant que telle. Dans ce domaine, beaucoup font « de la prose sans le savoir », ou sans le mettre en exergue.

Notons ainsi que, dans le cadre d'une enquête sur la politique intégrée des produits en Europe, réalisée début 1999 par un consultant pour le compte du ministère allemand de l'Environnement, la France a été considérée comme repré-

sentative des Etats du sud de l'Europe, d'ailleurs totalement ignorés par cette étude.

Ainsi, le concept de politique intégrée des produits, mis en avant par certains pays européens depuis trois ans maintenant, reste encore un concept à développer. D'ailleurs l'examen des réalisations et des mesures prises dans ces pays montre, en fait, une mise en œuvre fragmentaire de son contenu :

✓ dans les pays nordiques, la politique intégrée des produits est très orientée sur « l'interdiction » de certaines substances et sur la promotion d'un écolabel officiel spécifique ;

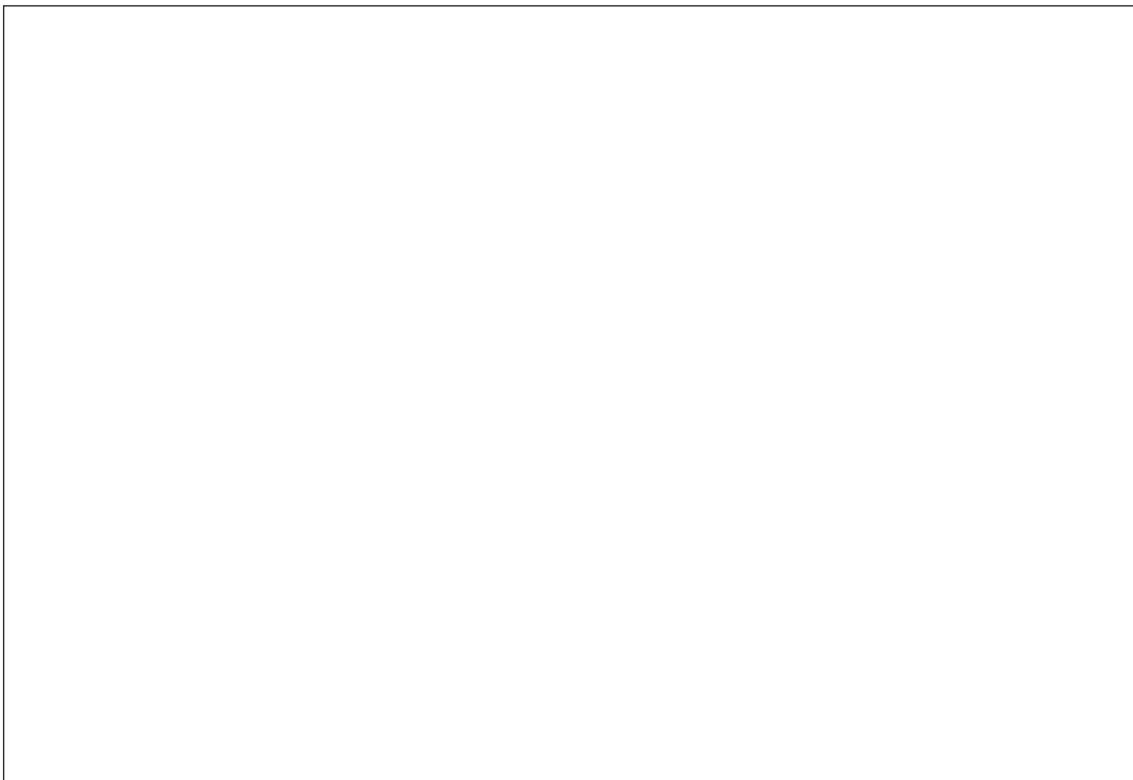
✓ dans les pays de langue germanique, c'est aussi et surtout le développement d'un écolabel officiel spécifique qui prime ;

✓ en Grande Bretagne, ce concept est présenté comme une solution alternative suite au constat d'échec de l'écolabel européen.

Historiquement, les initiatives visant à faire émerger la politique intégrée des produits comme une politique à (définir) mener à l'échelle de

En Europe, le concept de la politique intégrée des produits est surtout mis en avant par les six Etats du Conseil nordique, les Pays-Bas et les pays de langue germanique (Allemagne, Autriche et Suisse).

La plupart des autres pays, dont la France, développent des actions qui rentrent dans le cadre de la politique intégrée des produits, mais n'ont pas encore identifié ou mis en avant cette politique en tant que telle. Dans ce domaine, beaucoup font « de la prose sans le savoir », ou sans le mettre en exergue.



Allard/Rea

La définition même de la politique intégrée des produits implique la globalisation des aspects traités jusqu'à présent de manière dissociée : gestion des ressources naturelles, pollutions et nuisances des installations industrielles ou fin de vie des produits.

Ici, à Athis-Mons, le centre Renault de recyclage des véhicules.

l'Union européenne, furent les suivantes :

- ✓ publication, en février 1996, du livre : « Product Policy in Europe : new environmental perspectives », avec le soutien de la Commission européenne ;
- ✓ étude sur ce concept confiée au cabinet Ernst & Young et SPRU par la Commission européenne. Le rapport d'étude a été publié en mars 1998 ;
- ✓ workshop sur ce concept organisé par la Commission européenne le 8 décembre 1998 à Bruxelles. Les « experts » des Etats-membres n'ont pas tous été conviés à ce workshop (la France faisait

partie des Etats-membres non invités) ;

- ✓ réunion informelle des ministres de l'Environnement à Weimar, sous présidence allemande, du 7 au 9 mai 1999. Deux thèmes de travail étaient à l'ordre du jour de cette réunion informelle : la politique des substances chimiques et la politique intégrée des produits.

La prochaine étape sera la publication par la Commission d'un « livre vert » sur ce concept, annoncée pour fin 1999 mais connaissant quelque retard.

La Commission a cependant fait récemment, et à plusieurs reprises, mention de ce souci de mettre en avant la politique intégrée des produits, en particulier lors de débats sur des directives, comme lors de la révision de la directive emballages par exemple.

Le positionnement de la France

En France, trois volets de la politique intégrée des produits sont essentiellement mis en œuvre :

✓ les écolabels officiels,
 ✓ la diffusion des méthodes et des pratiques d'éco-conception,
 ✓ le « verdissement » de l'administration, en particulier sa composante achats verts.
 Cependant, la politique intégrée des produits n'est pas pratiquée en tant que telle dans notre pays, ni par le ministère chargé de l'environnement, ni par d'autres instances officielles.

Dans ce contexte, la France peut bénéficier de la dynamique européenne en la matière. Si ce choix est fait, il pourrait se traduire par :

- ✓ le renforcement des trois volets cités ci-dessus,
- ✓ le soutien d'actions tendant à faire partager les expériences entre entreprises,
- ✓ l'exploration des possibilités d'intervention par la fiscalité écologique pour encourager la production, la distribution et l'utilisation des produits plus respectueux de l'environnement.

Cependant, la définition même de la politique intégrée des produits implique la globalisation des aspects traités jusqu'à présent de manière dissociée : gestion des ressources naturelles (dont l'énergie), pollu-

tions et nuisances des installations industrielles, substances et préparations chimiques et biocides, fin de vie des produits (filières dédiées d'élimination comme celles des piles et accumulateurs usagés, des véhicules hors d'usage...), bruit...

La mise en œuvre concrète de l'approche politique intégrée des produits n'impliquerait donc pas seulement la mise en avant d'une nouvelle politique, mais aussi :

- ✓ une coordination renforcée, voire une restructuration et une réorganisation, des services du ministère chargé de l'environnement ;
- ✓ des nouveaux modes de relation entre ministères ayant dans leur compétence des « fragments » de la politique intégrée des produits : ministères chargés de l'industrie et de l'équipement pour les ressources naturelles, ministère chargé de l'environnement pour les aspects strictement environnementaux ;
- ✓ probablement une refonte des différentes réglementations traitant des divers volets de ce concept.

En France, les industriels craignent que l'émergence, puis la montée en puissance, de la politique intégrée des produits au niveau européen, ne soit en fait qu'une source de nouvelles contraintes réglementaires.

Tout ceci ne sera à l'évidence ni simple ni rapide à examiner, à élaborer et, surtout, à mettre en œuvre.

Compte tenu de l'ampleur des enjeux et du nombre d'acteurs concernés, il est indispensable que les pouvoirs publics de notre pays

disposent d'informations concrètes et fiables afin d'étayer leur position face aux interlocuteurs nationaux et internationaux. C'est pourquoi, le ministère de l'Environnement a engagé, début 2000, une étude qui répondra aux objectifs suivants :

- ✓ préciser le contenu donné à l'IPP à l'étranger et identifier les différents types d'indicateurs proposés pour mesurer l'amélioration et la performance environnementale des produits ;
- ✓ réaliser un document de synthèse présentant l'IPP et la problématique des indicateurs ;
- ✓ mesurer l'accueil réservé à cette approche par une enquête auprès d'un panel des différents acteurs concernés (fabricants, distributeurs, collectivités locales, consommateurs, associations de protection de l'environnement) ;

Compte tenu de l'ampleur des enjeux et du nombre d'acteurs concernés, il est indispensable que les pouvoirs publics de notre pays disposent d'informations concrètes et fiables afin d'étayer leur position face aux interlocuteurs nationaux et internationaux.

✓ proposer des axes de stratégie sur la base des résultats de ces enquêtes.

C'est le cabinet Arthur Andersen qui a été retenu pour cette étude.

Le positionnement des industriels français

En France, les industriels craignent que l'émergence, puis la montée en puissance, de la politique intégrée des produits au niveau européen, ne soit en fait qu'une source de nouvelles contraintes réglementaires.

D'autre part, ce concept reste encore à définir concrètement, notamment au niveau du qui doit faire quoi. Ce flou entraîne une certaine confusion pour le monde industriel entre la part qui leur revient, en terme de management environnemental des produits, et celle qui relève des pouvoirs publics et constitue à proprement parler la politique intégrée des produits.

Les principales craintes du monde industriel liées au développement de cette politique sont essentiellement celles-ci :

✓ l'établissement de listes négatives bannissant des substances, des matériaux, voire des procédés industriels ;

✓ la multiplication de directives relatives à certaines familles de produits, sur le modèle des directives ou des projets concernant les piles et accumulateurs, les produits électriques et électroniques, les véhicules hors d'usage... ;

✓ l'obligation de réaliser des études longues et coûteuses sur le cycle de vie de chaque produit mis sur le marché ;

✓ toutes mesures fiscales qui viendraient perturber ce qu'ils considèrent comme leur domaine réservé : la conception des produits.

La démarche engagée par les pouvoirs publics, à savoir une étude de l'existant (à l'étranger) et une enquête auprès d'un panel d'acteurs concernés afin de proposer des axes de stratégie, et les débats qui suivront devraient être à même d'apaiser ces craintes.

Conclusion

Le concept de politique intégrée des produits est un concept émergent au niveau européen qui, a priori, dans ses composantes essentielles

telles qu'elles sont définies aujourd'hui, ne comporte pas d'actions et de mesures innovantes ou nouvelles.

La seule véritable innovation ou la seule véritable nouveauté introduite par ce concept est l'intégration et la mise en cohérence dans une démarche unique de concepts et de politiques jusqu'à présent développés et mis en œuvre de manière dissociée, voire indépendante.

Cette démarche globale est ambitieuse car elle constitue pour les pouvoirs publics, à qui appartiennent la définition, le développement et la mise en œuvre des mesures, un changement notable, pour ne pas dire une révolution, dans sa coordination et son organisation et, surtout, dans sa façon d'aborder les problèmes d'environnement.